

Mesures barrières et affichages

Le présent document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'établissement après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

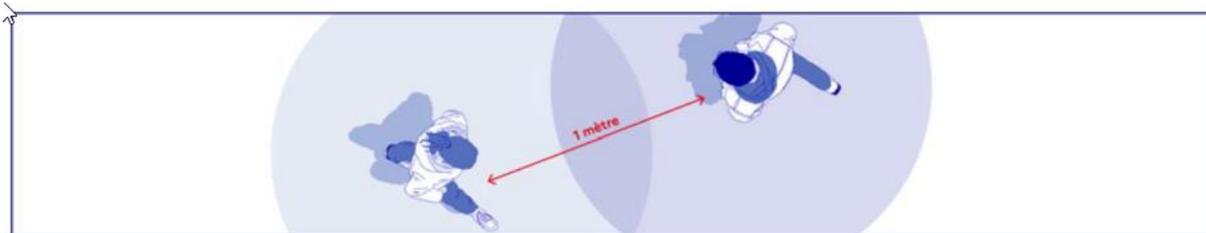
Aux termes de l'article L. 4122-1 du Code du travail, « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. »

Principes généraux :

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

RESPECTER LA DISTANCE MINIMUM DE NON CONTAMINATION :



APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :



Se laver les mains

GESTE 1

Pourquoi se laver les mains ?



Le lavage des mains à l'eau et au savon est LA mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de TOUS les microbes de l'hiver*

(*source: Organisation mondiale de la Santé)



Quand faut-il se laver les mains ?

AVANT



de préparer les repas, de les servir ou de manger.

APRÈS



s'être mouché
avoir toussé
ou éternué



avoir rendu
visite à une
personne
malade



chaque sortie
à l'extérieur



avoir pris
les transports
en commun



être allé
aux toilettes

Comment se laver les mains ?

Se laver les mains à l'eau et au savon

- Pendant 30 secondes
- Puis se sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

LES 6 ÉTAPES DU LAVAGE DES MAINS

Paume
contre
paume



Le dos
des mains



Entre
les doigts



Le dos
des doigts



Les
pouces



Le bout
des doigts
et les ongles



Le port du masque :

Pour les personnels, le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » est obligatoire dans l'établissement. Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition des enseignants en contact direct avec les élèves des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Pour les personnels OGEC, il en va de même, l'OGEC fournira des masques.

Pour les élèves, Le port du masque « grand public » est obligatoire. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des classes et autres locaux :

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

Pour l'école l'entrée/sortie se fera par le portail principal. L'arrivée au collège se fera par l'entrée classique et le départ par la porte verte. Pour le lycée la porte principale sera utilisée avec distanciation.

Les intercours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chacun d'être vigilant sur ce point.

Comme les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Tous les lieux utilisés seront nettoyés et aérés plusieurs fois par jour par les agents d'entretien, suivant le **protocole annexe 1**

INFORMATION :

Suivre la Procédure suivante en cas d'apparition des premiers symptômes :

Les symptômes qui doivent vous alerter :

- Fièvre supérieure à 38,1°C
- Toux sèche



Eventuellement :

- Courbatures, Douleurs musculaires, Frissons
- Fatigue intense, Maux de tête
- Perte de goût, d'odorat, urticaire
- Difficultés respiratoires

Si vous avez des symptômes et que vous êtes chez vous :

- ⇒ **Rester chez soi**, en prévenant l'employeur
- ⇒ **Limiter les contacts** avec d'autres personnes
- ⇒ **Appeler son médecin traitant** sans se rendre à son cabinet ou contacter la permanence de soins de la région, ou le service de santé au travail. Le SAMU ne doit désormais être appelé qu'en cas de difficultés respiratoires

Si vous avez des symptômes et que vous êtes au travail :

- ⇒ **Prévenir son chef de service** ou toute personne responsable dans l'entreprise
- ⇒ **Limiter les contacts** avec d'autres personnes
- ⇒ **Rentrer chez soi, Appeler son médecin traitant** sans se rendre à son cabinet ou contacter la permanence de soins de la région, ou le service de santé au travail. Le SAMU ne doit désormais être appelé qu'en cas de difficultés respiratoires

SI VOUS DEVEZ PORTER UN MASQUE :



ANNEXE 1

FICHE THEMATIQUE - NETTOYAGE ET DESINFECTION

Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi"

- Nettoyage en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...) en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).
- Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- Ne pas utiliser d'aspirateur.
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves.
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.
- **Fréquence :**
 - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
 - Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...
- **Actions complémentaires :**
 - Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
 - Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
 - Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
 - Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).
- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

ANNEXE 2

FICHE THEMATIQUE : SANITAIRES

SANITAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Demander aux élèves de se laver les mains après l'usage des WC.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre)
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

VESTIAIRES

- Ils seront fermés.
- Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.

SALLES DE DOUCHE A L'INTERNAT

- Organiser une rotation d'élèves vers les douches.
- Aérer fréquemment les douches et vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

ANNEXE 3

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

- Un surveillant ou le CPE accueillera aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes (Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition).
- Vérification du port du masque pour les élèves qui peuvent l'utiliser à bon escient.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée.
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil et de sortie (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, ...).
- Organiser le lavage des mains avant l'accès direct en classe sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective. Utilisation d'une solution hydroalcoolique (**c'est l'adulte responsable de la classe qui met la solution sur les mains des élèves**).
- Nous informerons régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet, ...).

ANNEXE 4

FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

- La salle de classe est aménagée de manière à optimiser la distanciation physique, ce qui implique de :
 - Disposer le mobilier de manière à respecter au maximum la distanciation physique ;
 - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
 - Eviter au maximum les installations de tables en face à face ;
 - Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
 - Limiter les déplacements dans la classe.
- Port du masque aux élèves dans toutes les situations.
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

- Avant l'entrée en classe :
 - Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
 - Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
 - Ouvrir les portes.
 - Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique.

- Pendant la classe :
 - Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
 - Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.

- A la fin de la classe :
 - Ouvrir les portes
 - Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie
 - Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique
 - Ouvrir les fenêtres pour ventiler et laisser la porte ouverte (sauf à 12h la porte sera fermée à clef).

ANNEXE 5
FICHE THEMATIQUE RECREATION

- Port du masque obligatoire.
- Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique.
- Les élèves devront se munir de leur propre bouteille d'eau, aucun prêt possible.
- Une désinfection régulière des bancs (du foyer au lycée) se fera à l'aide du spray désinfectant.

ANNEXE 6
FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

ACTIVITES SPORTIVES :

- Les douches et les vestiaires seront fermés.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- L'utilisation de matériel sportif manipulé par tous est possible avec une désinfection régulière à l'aide du spray désinfectant.
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- Le masque sera conservé pendant les déplacements.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio-visuels (projection des visites de musées virtuels).

ANNEXE 6
FICHE THEMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

- Les salles de musique, art plastique, labo et techno sont rouvertes et désinfectées régulièrement. Pour la salle de TP esthétique, un nettoyage complet sera assuré entre les groupes.
- Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves, si ce n'est pas possible, utilisation du spray désinfectant.
- En esthétique, une visière sera fournie aux élèves, le linge sera personnel.
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
 - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, à l'aide du spray désinfectant.

ANNEXE 7
FICHE THEMATIQUE INTERNAT

- Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs.
- L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - Définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'élèves internes accueillis.
 - Répartir les chambres en fonction des effectifs et dans le respect de la distanciation physique. Attribuer des chambres individuelles ou, à défaut, entre élèves d'une même classe pour limiter le brassage en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits
 - Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique.
 - Veiller au bon équipement des sanitaires notamment en savon liquide.
 - Limiter les déplacements dans l'internat.
 - Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires.
- Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.
- Organiser les rotations pour l'accès aux salles de bains, ..., de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation à l'aide du spray désinfectant.

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations.

- Appliquer les gestes barrière et maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,) Partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- Rappeler très régulièrement les consignes.
- Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains. Il s'agit de l'infirmierie sur les 2 sites.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- Rappeler les gestes barrière.
- Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- Préconiser un outillage individuel.
- Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- Nettoyer le poste de travail, ou le véhicule par le technicien en début et fin de service à l'aide du spray désinfectant.
- Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- Mise à disposition à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains.
- Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison.
- Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION/SALLE DES PROFESSEURS

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face.
- Des tables seront mises à disposition sur les paliers devant les salles des profs
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée)
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition sur la table de la salle des profs.

BUREAUX/VIE SCOLAIRE

- Un marquage sera installé au sol pour la distanciation.
- Bureaux : supprimer des étagères et des tables le maximum d'objets qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).
- Chacun prendra en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée à l'aide du spray désinfectant (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL

- Privilégier la communication à distance. Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes). Une vitre de protection sera installée sur le site de Lestelle ainsi qu'un marquage au sol

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Prévenir le chef d'établissement ou un adjoint.
- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie sous surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale et de la direction diocésaine apportent leur appui.